

LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)

Rivière SAINT-JEAN

Département de LA REUNION (974) – Commune de Sainte-Suzanne (97441)

Texte juridique de référence : Arrêté n°615/IM du 1er juillet 1955 fixant la limite de salure des eaux dans l'embouchure des rivières, ravines, canaux et étangs de La Réunion

Limite	Observations
Confluent avec Ravine Foutaque	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Ravine le Foutaque mentionnée sur le Scan Littoral. La confluence avec la rivière Saint-Jean est localisable sur les référentiels géographiques. Mais reproduction identique de la donnée SIG transmise par la DM 974 qui positionne la limite plus en aval.</p> <p>Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en jaune sur la capture d'écran) :

